



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du mardi 18 mars 2025

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de publication : 25 mars 2025

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, CUINET Jean-Pierre,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	Laëtitia, JARROT-MERMET
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, GOMET Nicolas,
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,	MUGNIER Christine, HERRMANN
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,	Nadine, BOUTELOUP Guillaume
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET	
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, ANTOINE Patricia,	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CRETIN-MAITENAZ Blandine, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

Conseillers absents non représentés

Objet : Maison de la Parentalité – Demande de financement

Rapporteur : Madame Frédérique DRAY

La Ville de Dole développe depuis une dizaine d'année une politique volontariste sur le champ de la Petite Enfance et de la Parentalité. À ce titre, elle a été la première Ville labellisée en 2018 « Ville de la bienveillance éducative ». Dans cette continuité, la municipalité a souhaité créer une nouvelle structure nommée « Maison de la Parentalité », dédiée aux parents, qui ouvrira ses portes le 21 avril 2025 à l'emplacement de l'ancienne école maternelle du Poiset.

Cette maison de la parentalité aura pour vocation :

Pour les parents :

- D'être un lieu de ressources, d'écoute et d'échanges afin de les soutenir dans leur rôle de parents,
- D'être conseillés et orientés sur les dispositifs existants,

- D'être accompagnés à approfondir les différentes étapes des jeunes enfants, enfants, adolescents et jeunes à besoins atypiques,
- Créer du lien et rompre l'isolement.

Pour les professionnels :

- Rendre lisible les multiples offres,
- Créer un réseau et impulser une cohésion entre les professionnels,
- Définir un lieu central pour améliorer l'accès à l'information,
- Promouvoir et valoriser les actions menées.

Pour les partenaires institutionnels et financiers :

- Développer le maillage « parentalité » départemental et local,
- Identifier les besoins des parents et les leviers d'accompagnement,
- Penser la représentation des familles dans les instances de gouvernance et d'animation politique de soutien à la parentalité.

Pour la Ville de Dole :

- D'avoir une visibilité et lisibilité dans la gouvernance et l'animation des politiques de soutien à la parentalité,
- De renforcer sa politique locale de soutien aux familles et répondre à la demande des familles doloises,
- De consolider et de pérenniser les offres de soutien aux familles.

Pour offrir une amplitude d'ouverture adaptée au quotidien des familles, la Maison de la Parentalité sera ouverte 47 semaines par an et 6 jours sur 7.

Le budget prévisionnel annuel de fonctionnement de la structure est estimé à 124 000 €.

Une participation de la CAF du Jura et du Conseil Départemental du Jura est possible selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant	Taux
CAF du Jura	62 000 €	50%
Conseil Départemental du Jura	37 200 €	30%
Ville de Dole	24 800 €	20%
TOTAL	124 000 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires du 11 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel annuel de fonctionnement de la Maison de la Parentalité tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels au taux les plus élevés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Éducatives
- CAF du Jura
- Conseil Départemental du Jura

Fait à Dole, le 18 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20250318-DCM2025010-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025